

Perquisitions de ce dimanche 7 octobre 2018 chez les familles hébergeuses



AVOCATS.BE a été avisé de quatre perquisitions effectuées au domicile de quatre familles hébergeuses de migrants ce dimanche matin 7 octobre.

Plusieurs membres de ces familles ont été privés de liberté et déférés à un juge d'instruction.

AVOCATS.BE rappelle qu'il s'était opposé en janvier de cette année au projet de loi permettant des visites domiciliaires chez les hébergeurs sur mini-instruction.

Il rappelle qu'à ses yeux, ce projet de loi bafouait les principes de solidarité et d'hospitalité.

AVOCATS.BE avait pris acte de l'abandon du projet de loi.

Il prend note de l'invitation faite par la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés, à ceux qui ont hébergé des sans-papiers, à se dénoncer spontanément à la police, par solidarité.

AVOCATS.BE rappelle qu'en vertu de la loi Salduz, toute personne à qui est reprochée une infraction susceptible de conduire à un emprisonnement d'un an au minimum, peut être assistée d'un avocat pendant l'audition par la police.

Le barreau rappelle qu'il se tient prêt à assurer l'assistance des hébergeurs « auto-dénoncés » qui seraient poursuivis.